



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 4 novembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Laurence Gillot et Marc Phaneuf.

CE-2020-675

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 14 ET 21 OCTOBRE 2020 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 20 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 14 et 21 octobre 2020 ainsi que de la séance spéciale tenue le 20 octobre 2020 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-676

SOUSSION 2020 SP 119 - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - RÉAMÉNAGEMENT DU CINQUIÈME ÉTAGE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Appelle Fred, 142, rue de Varennes, porte 5, Gatineau, Québec, J8T 8G5, pour les travaux de réaménagement du cinquième étage de l'édifice Pierre-Papin, pour un montant total de 108 070,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-006-84776	98 683,00 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 19-2035 - Travaux supplémentaires - 144, boulevard de l'Hôpital, 5 ^e étage
04-13493	4 699,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 688,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-677

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE ALLAIRE
- DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Allaire, dossier RS-20-173, comme illustré au plan numéro CRO-20-342 du 18 août 2020, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Allaire	Est	Entre les rues Acres et Gérard-Gauthier	7 h à 9 h – 15 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-342 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-678

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT
BUDGÉTAIRE - BOUTHILLETTE PARIZEAU ET ASSOCIÉS - CONSTRUCTION
D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ - SERVICES PROFESSIONNELS EN
MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT -
DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-912 du 4 octobre 2017, mandatait la firme Bouthillette Parizeau et associées pour la fourniture de services professionnels en mécanique et électricité pour la construction d'un stationnement étagé pour un montant total de 103 236 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 7 560,76 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la Ville en vertu de la délégation de pouvoir numéro 163758 afin d'intégrer un système de chauffage radiant à la rampe piétonne qui dessert le 2^e étage;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bouthillette Parizeau et associées et la Ville ont négocié un ajustement des honoraires professionnels pour la clôture du mandat;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué le montant demandé, et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 163758 et une dépense de 7 560,76 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement au montant de 19 137,62 \$ incluant les taxes, au mandat professionnel de la firme Bouthillette Parizeau et associés, dans le cadre du projet de la construction d'un stationnement étagé, portant ainsi le cumulatif net des ajustements à approuver à 26 698,38 \$, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total du contrat représente un montant total de 129 934,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-001-84777	17 475,20 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - 17-2027 - Construction d'un stationnement étagé
04-13493	832,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	830,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-679

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SÉGUIN MORRIS INC. - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE AU PARC MCANDREW - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-331 du 3 juin 2020, octroyait à la firme Séguin Morris inc., un contrat pour un montant total de 321 703,03 \$ incluant les taxes, pour des travaux de modifications de l'éclairage au parc McAndrew;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc., mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 45 803,74 \$ incluant les taxes, suivant son analyse des coûts supplémentaires demandés par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux requis à l'ordre de changement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérification par le Service des infrastructures, le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant de 45 803,74 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au contrat de Séguin Morris inc., dans le cadre des travaux de modifications de l'éclairage au parc McAndrew.

Le coût total du contrat représente un montant de 367 506,77 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18005-016-84778	14 147,59 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3078 – Parc McAndrew – Éclairage du terrain de balle
18-20016-007-84779	27 677,33 \$	Projets de réaménagement de parcs inclus au plan d'investissement communautaire - 18-3078 - Éclairage du terrain de balle au parc McAndrew
04-13493	1 991,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 986,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-680

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2017 SP 115 - ENTRETIEN DES DÉPÔTS À NEIGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vues adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-829	CE-2019-823	François Lacroix	2017 SP 115 – Entretien des dépôts à neige – Section 1,3,4 et 5	238 420,70 \$	1.11.2020 au 30.04.2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-829	CE-2019-823	7705344 Canada Inc	2017 SP 115 – Entretien des dépôts à neige – Section 2	81 076,78 \$	1.11.2020 au 30.04.2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise:

- la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 6 juillet 2017;
- le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2021 et 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-31321-515	Dépôt à neige privé
02-31320-515	Dépôts à neige

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-681

SOUSSION 2020 SP 263 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge :

- des contrats à la firme 3782981 Canada inc. (Les Entreprises A.M.S), 55, rue de la Sapinière, Gatineau, Québec, J9A 3T7, pour le déneigement de divers stationnements du Service des travaux publics selon les articles 1, 5, 9 et 10 pour un montant total approximatif pour deux saisons de 139 460,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces articles;
- des contrats à la firme 8891788 Canada inc. (Paysagement C.M.), 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross, Gatineau, Québec, J8P 0H9, pour le déneigement de divers stationnements du Service des travaux publics selon les articles, 2, 3, 6, 7, 8, 12, 13 et 14 pour un montant total approximatif pour deux saisons de 167 990,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces articles;
- un contrat à la firme 8891788 Canada inc. (Excterra inc.), 624, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G4, pour le déneigement de divers stationnements du Service des travaux publics selon l'article 4, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 12 070,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article;
- un contrat à la firme Déneigement Techni-Snow inc., 780, rue de Vernon, suite B, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour le déneigement de divers stationnements du Service des travaux publics selon l'article 11, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 156 078,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

Les contrats seront d'une durée de deux saisons avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une saison.

Si la Ville se prévaut de la période optionnelle, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Après chacune des saisons du contrat, une clause de compensation est prévue pour des accumulations saisonnières de neige au sol excédant 250 cm. Advenant le cas, la Ville compensera l'entrepreneur au prorata pour chaque centimètre supplémentaire.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2021 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES	DESCRIPTION
02-35500-531	Entretien des terrains – Stationnements municipaux
02-71190-531	Entretien des terrains – Édifice communautaire
02-71260-531	Entretien des terrains – Centre Robert Guertin
02-71261-531	Entretien des terrains – Aréna Frank-Robinson
02-71262-531	Entretien des terrains – Aréna Cholette
02-71423-531	Entretien des terrains – Édifice de la Fonderie
02-71460-531	Entretien des terrains – Autres édifices
02-72299-531	Entretien des terrains – Bibliothèque Donalda-Charron
02-79900-531	Entretien des terrains – Port de plaisance (marina d'Aylmer)

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-682

SOUSSION 2020 SP 091A - FOURNITURE DE SCIES AUTOPROPULSÉES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location d'équipement Battlefield, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la fourniture de scies autopropulsées pour un montant total de 142 502,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} octobre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30785-024-84780	43 374,48 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics - Scie à asphalte 696hc825
06-30836-041-84781	43 374,47 \$	Remplacement de véhicules et de machinerie – Services des travaux publics, police, autres - Scie a asphalte 696hb839
06-30866-027-84782	43 374,47 \$	Programme de remplacement de véhicules – Service des travaux publics - Scie à asphalte 696vc826
04-13493	6 197,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 181,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-683

SOUSSION 2020 SP 239 - ENTRETIEN DE LA PATINOIRE GRAND PUBLIC AU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Capital Property Guardians inc., 895, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec, J8T 2W3, pour l'entretien de la patinoire grand public au ruisseau de la Brasserie pour une période de trois saisons pour un montant approximatif de 545 119,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 4 septembre 2020, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Le contrat sera valide pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 avec la possibilité d'un renouvellement de deux saisons, soit 2023-2024 et 2024-2025. Si la Ville se prévaut des périodes de renouvellement, les prix seront alors indexés selon l'IPC.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT (incluant les taxes)	DESCRIPTION
02-71230-521	60 568,83 \$	Patinoires extérieures – Animation et sites de glisse

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 à 2025 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-521-84775	55 307,41 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse, entretien et réparation
04-13493	2 634,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 627,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-684

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN, DE SUPPORT ET DE LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE RAPPORTS DE COLLISION ET DU SYSTÈME D'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION DE LA COMPAGNIE GROUPE TECHNA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapports de collision et du système d'émission de constats d'infraction (SECI Police et la Section du stationnement, du contrôle animalier et de la brigade scolaire adulte) sera échu le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la compagnie Groupe Techna est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de la mise à jour de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs, tels les droits d'auteurs, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de renouveler le contrat d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapports de collision et du système d'émission de constats d'infraction (SECI Police et la Section du stationnement, du contrôle animalier et de la brigade scolaire adulte) de la compagnie Groupe Techna, 8550, chemin de la Côte de Liesse, suite 100, Saint-Laurent, Québec, H4T 1H2, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour un montant total de 151 691,54 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser le trésorier à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien, d'utilisation des licences, de support des logiciels de rapports de collision et du système d'émission de constats d'infraction (SECI Police et la Section du stationnement, du contrôle animalier et de la brigade scolaire adulte), sur présentation de pièces justificatives fournies par la compagnie Groupe Techna.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555	111 409,77 \$	Technologie – Police – Entretien des logiciels
02-35500-542	27 104,82 \$	Stationnements municipaux – Police – Entretien des équipements

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-685

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL, DE SUPPORT ET DE MISE À JOUR DU MODULE COPLOGIC - COMPAGNIE LEXIS NEXIS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1648 du 26 octobre 2011, adjugeait un contrat à la compagnie Versterm inc. pour l'implantation du module de rapports en ligne Coplogic DORS, incluant l'abonnement annuel pour une durée de cinq ans, pour un montant de 128 295,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'informations policières et incendie et que la compagnie Lexis Nexis est la seule à pouvoir fournir les services;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'autoriser le trésorier à acquitter les factures découlant du contrat sur présentation de pièces justificatives émises par la compagnie Lexis Nexis, et ce, pour un montant de 25 100, 89 \$ US incluant les taxes pour 2021. Le taux de change de la Banque du Canada est utilisé pour la conversion du montant en dollar Canadien au budget. Lors du paiement de la facture, le taux de change du jour sera utilisé en conséquence;
- d'autoriser le trésorier à acquitter les factures découlant du contrat sur présentation de pièces justificatives émises par la compagnie Lexis Nexis, et ce, pour les années futures à raison d'une augmentation annuelle de 3 %.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-686* 2020 SP 226 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITEURS INDÉPENDANTS - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., 200, rue Montcalm, suite 405, Gatineau, Québec, J8Y 3B5, pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour la Ville et les organismes faisant partie de son périmètre comptable pour les années financières 2020 à 2024, pour un montant total de 1 298 642,63 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 septembre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-413	25 563 \$	Finances comptabilité - Vérification

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2021 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-413	23 342,42 \$	Finances comptabilité - Vérification
04-13493	1 111,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 108,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-13310-321	10 000 \$		Finances - Timbres-poste
02-13310-344	6 000 \$		Finances - Impression et diffusion
02-13310-349	2 000 \$		Finances - Autres publications et informations
02-13310-322	1 000 \$		Finances - Frais de livraison
02-13310-341	1 000 \$		Finances - Avis et annonces
02-13310-413		20 000 \$	Finances - Comptabilité et vérification

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-687

SOUSSION 2020 SP 297 - SERVICES PROFESSIONNELS - CHARGÉ DE PROJET ET CONSEILLER EN GESTION DU CHANGEMENT DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UN PROGIciel DE GESTION INTÉGRÉ - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour les services professionnels d'un chargé de projet et d'un conseiller en gestion du changement pour l'accompagnement dans la livraison des phases finales de l'implantation du nouveau système de gestion intégré, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 29 septembre 2020, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

Section 1 – Chargé de projet - Sénior

Connectiviti inc., 5125, boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H1T 2G1, pour un montant total approximatif de 91 865,03 \$ incluant les taxes.

Section 2 – Conseiller en gestion du changement - Sénior

Le Groupe Edgenda inc., 1751, rue du Marais, bureau 300, Québec, G1M 0A2, pour un montant total approximatif de 113 250,38 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de l'année 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16012-014-84774	187 297,71 \$	Remplacer le système financier – Experts-conseils
04-13493	8 920,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 897,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-688

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 AINSI QUE LA LISTE D'EMBAUCHES NUMÉRO 41

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste des réquisitions numéro 41 ainsi que la liste des embauches numéro 41 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	5 895,16 \$	19 au 23 octobre 2020
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	693 725,78 \$	19 au 23 octobre 2020
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	8 252,45 \$	19 au 23 octobre 2020
Liste des embauches numéro 41	Embauche du personnel temporaire	123 913.18 \$	11 au 17 octobre 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-689 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 POUR UN MONTANT DE 163 931,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 OCTOBRE 2020**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant de 163 931,54 \$ pour la période du 15 au 21 octobre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-690 **SUBVENTION DE 7 740 \$ - PROJET PILOTE SUR LA PRÉSENCE DES CHIENS DANS LA FORÊT BOUCHER POUR LA FONDATION FORÊT BOUCHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation forêt Boucher, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour son projet pilote sur les chiens dans la forêt Boucher;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Gilles Chagnon désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 7 740 \$, et que selon le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 740 \$ à l'ordre de la Fondation forêt Boucher, C.P. 25, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour son projet pilote sur les chiens dans la forêt Boucher.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79932-692	7 740 \$		Monsieur le conseiller Gilles Chagnon – District électoral de Lucerne - Aménagement - Équipements non-capitalisable
02-79932-972		7 740 \$	Monsieur le conseiller Gilles Chagnon – District électoral de Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-691

**RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR
LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2021 AVEC LA
FIRME ESRI CANADA**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS seront échus le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme Esri Canada est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS de la firme Esri Canada, située au 12, Concorde Place, suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour un montant total de 141 051,34 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-555 – Développement – Entretien de logiciels.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2021 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-692

SOUSSION 2020 SP 031 - MÉCANIQUE DU BÂTIMENT - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - TRAVAUX LOT 4B - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada), 600, rue de Vernon, unité 200, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de mécanique du bâtiment du lot 4B du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 16 000 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juillet 2020 et révisée le 25 août 2020, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-009-84783	14 610 132,63 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - 15-5101 travaux lot 4
04-13493	695 803,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	694 063,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-693

SUSPENSION DE 60 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 112443

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la suspension de 60 jours travaillés sans traitement de l'employé numéro 112443.

Adoptée

CE-2020-694

SUSPENSION DE CINQ JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 112977

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la suspension de cinq jours travaillés sans traitement de l'employé 112977.

Adoptée

CE-2020-695 **SUSPENSION DE CINQ JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 108527**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la suspension de cinq jours travaillés sans traitement de l'employé 108527.

Adoptée

CE-2020-696 **SUSPENSION DE 60 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 112442**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la suspension de 60 jours travaillés sans traitement de l'employé 112442.

Adoptée

CE-2020-697 **SUSPENSION DE 15 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 113021**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la suspension de 15 jours travaillés sans traitement de l'employé 113021.

Adoptée

CE-2020-698

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC - PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD LABROSSE, ENTRE LES CHEMINS DE CHAMBORD ET SAINT-THOMAS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-819 du 20 novembre 2019, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard Labrosse, entre les chemins de Chambord et Saint-Thomas pour un montant de 685 458,07 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CITEK s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 150 936,55 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 %, dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement au montant de 150 936,55 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre du projet de réfection de la chaussée du boulevard Labrosse, entre les chemins de Chambord et Saint-Thomas.

Le coût total révisé du contrat, suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 836 394,62 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-015-84784	137 825,18 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement - rr16-3108 - Boulevard Labrosse, entre les chemins Chambord et St-Thomas
04-13493	6 563,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 547,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-699

SOUSSION 2020 SP 219 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DE POTENTIEL DU PERSONNEL CADRES ET PROFESSIONNELS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Évaluation Personnel Sélection International (EPSI), 1020, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3, pour les services professionnels d'évaluation de potentiel d'emplois de cadres et de professionnels pour un montant total approximatif pour trois ans de 821 008,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juillet 2020, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication. Le contrat pourra être prolongé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-700

CONVERSION TEMPORAIRE D'ESPACES DE STATIONNEMENTS AVEC HORODATEURS EN DÉBARCADÈRE À TEMPS LIMITÉ POUR LA CLIENTÈLE DES RESTAURANTS DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture des salles à manger dans les restaurants en zone rouge depuis le 11 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les restaurateurs du centre-ville de Gatineau sont confrontés à des défis importants quant à l'attraction de leur clientèle;

CONSIDÉRANT QUE Vision Centre-ville a demandé à la Ville de Gatineau la création de zones débarcadères pour desservir plus facilement la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir la vitalité des artères commerciales pendant ces moments difficiles dus à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de relance du centre-ville et le conseiller du district de Hull-Wright, monsieur Cédric Tessier, proposent de convertir 24 cases de stationnements avec horodateurs à proximité des principaux restaurants au centre-ville en zones de débarcadères gratuites de 15 minutes;

CONSIDÉRANT QUE ces zones supporteront les restaurants à proximité des artères suivantes :

- Montcalm Ouest;
- Montcalm Est;
- Eddy;
- Eddy/Saint-Jacques;
- Portage/Leduc;
- Laval/Wright;

CONSIDÉRANT QUE cette conversion des stationnements est temporaire, soit du 6 novembre 2020 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les pertes de revenus associés à ces conversions représentent 10 276 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la conversion de 24 cases de stationnements avec horodateurs identifiés à l'annexe A en zones débarcadères gratuites de 15 minutes pour la période du 6 novembre 2020 au 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2020-701

AFFECTATION TEMPORAIRE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - PRÉVENTION POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de conseiller en ressources humaines, Prévention pour le Service des ressources humaines pour une période de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire d'un employé à un surcroît de travail à titre de conseiller en ressources humaines, prévention pour le Service des ressources humaines pour une période de 24 mois.

Le salaire de l'employé sera celui de la classe 3 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 - Ressources humaines – Temporaire - Non-syndiqués.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif